

## Le périmètre du Parc naturel régional de la Sainte-Baume s'agrandit : deux nouvelles communes rejoignent le territoire

Les communes de Trets (13530) et Garéoult (83136) ont décidé d'adhérer au Parc naturel régional de la Sainte-Baume.

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 et son décret d'application du 10 juillet 2017 permettent aux communes comprises dans le périmètre de classement potentiel mais n'ayant pas approuvé la Charte, de pouvoir, pendant les douze mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux, adhérer au Parc naturel régional.

Cette loi visant la simplification des procédures de classement et de renouvellement de Charte a prévu notamment l'allongement de la durée de classement à 15 ans et la possibilité d'intégrer des communes en cours de classement. C'est le cas de deux des trois communes qui n'avaient pas souhaité intégrer le Parc naturel régional de la Sainte-Baume en 2017.

Le Parc se réjouit d'accueillir ces deux nouveaux membres et s'attèlera dès que possible à la mise en œuvre d'actions à l'échelle de ce nouveau périmètre. Pour ce faire et dans les meilleurs délais, une demande de lancement de la procédure d'intégration de ces deux communes, pour les espaces naturels et agricoles faisant partie du périmètre de classement potentiel du Parc naturel régional de la Sainte-Baume, a été adressée à la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur en vue de son instruction auprès de l'Etat.

### Nouveaux chiffres clé :

- Création : 21 décembre 2017
- Superficie : 84 200 hectares dont 80% en espaces naturels
- Population : 61 500 habitants dans le périmètre du Parc
- Situation : 28 communes adhérentes et 1 commune associée, à cheval sur les départements du Var et des Bouches-du-Rhône. Sont donc classés sous la dénomination de « Parc naturel régional de la Sainte-Baume » :
  - En totalité, les territoires des communes de : Belgentier, Cuges-les-Pins, La Celle, La Roquebrussanne, Mazaugues, Méounes-les-Montrieux, Nans-les-Pins, Néoules, Plan d'Aups Sainte-Baume, Riboux, Rougiers, Saint-Zacharie, Signes, Tourves.
  - En partie, les territoires des communes de : Auriol, Brignoles, Evenos, Garéoult, Gémenos, La Cadière d'Azur, Le Beausset, Le Castellet, Pourcieux, Pourrières, Roquevaire, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, Solliès-Toucas et Trets.
  - Commune associée : Roquefort-la-Bédoule

Plus d'informations sur :

<https://www.ecologie.gouv.fr/loi-reconquete-biodiversite-nature-et-des-paysages>

<https://www.pnr-saintebaume.fr/vivre-le-parc/carte-didentite-du-territoire-2/>

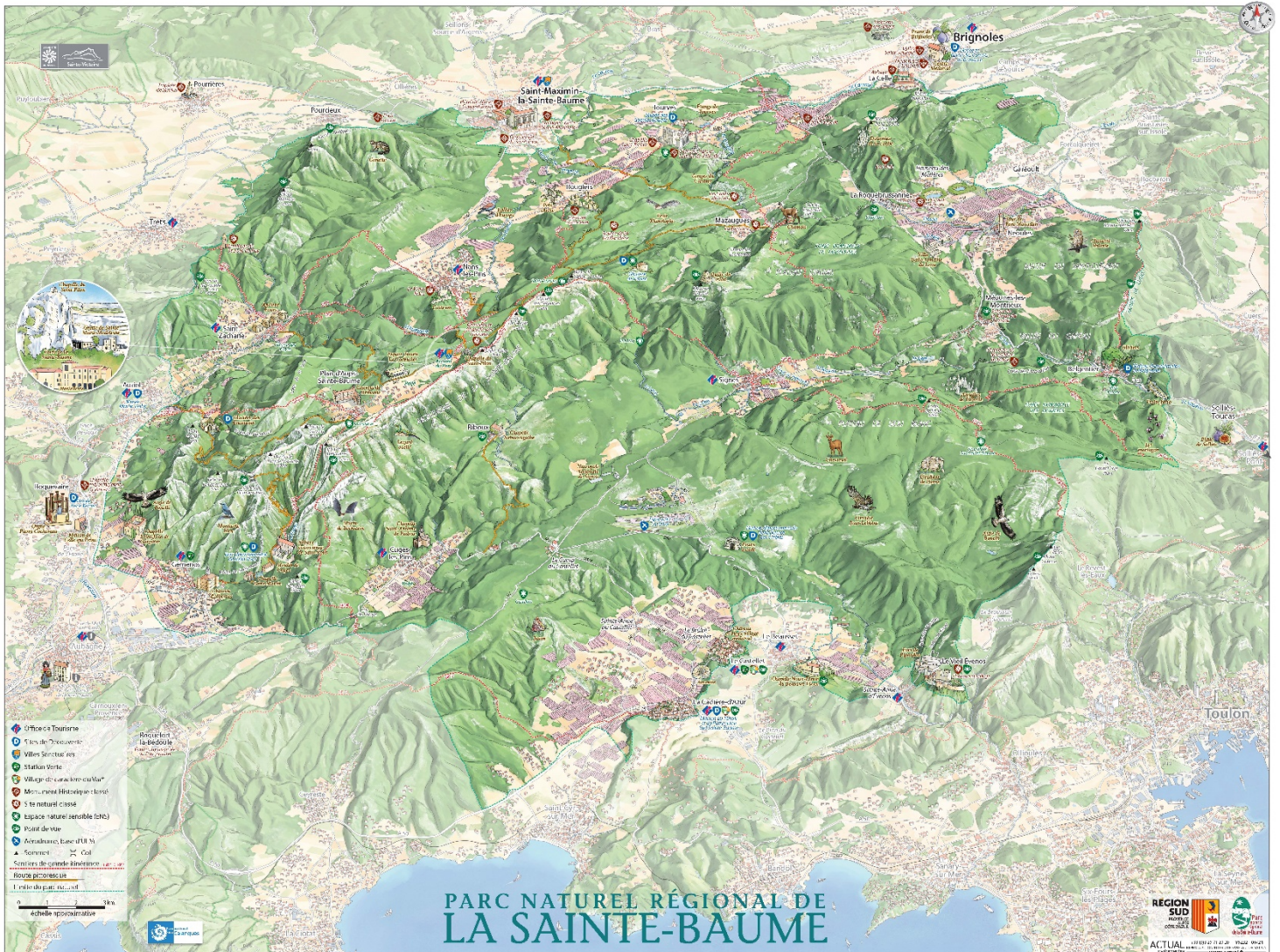
---

### CONTACT PRESSE

**Aude Mottiaux** - chargée de communication - Parc naturel régional de la Sainte-Baume  
07 77 23 03 27 - [aude.mottiaux@pnr-saintebaume.fr](mailto:aude.mottiaux@pnr-saintebaume.fr) – [communication@pnr-saintebaume.fr](mailto:communication@pnr-saintebaume.fr)

# COMMUNIQUE PRESSE

5 juillet 2021



## CONTACT PRESSE

**Aude Mottiaux** - chargée de communication - Parc naturel régional de la Sainte-Baume  
07 77 23 03 27 - [aude.mottiaux@pnr-saintebaume.fr](mailto:aude.mottiaux@pnr-saintebaume.fr) – [communication@pnr-saintebaume.fr](mailto:communication@pnr-saintebaume.fr)